



Tribune libre

Expression de l'opposition

La Tribune Libre est un espace réservé à l'expression de l'opposition selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et soumis au respect de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse dans sa version consolidée du 19 novembre 2008. Les modalités d'attribution de cet espace sont fixées par le règlement intérieur approuvé par le conseil municipal le 1^{er} octobre 2020. La répartition de cet espace d'expression politique est faite à la proportionnelle du nombre de conseillers municipaux d'opposition, soit 150 signes par élu. Ainsi, le groupe « Territoires et Moissac Solidaires », composé de six conseillers municipaux, dispose d'un espace de 900 signes.

NB : la rédaction précise que la tribune est publiée telle qu'elle nous a été transmise.

Nous vous souhaitons une excellente année et une très bonne santé. Nous sortons de deux années éprouvantes où chacun de nous ou presque aura été touché de près ou de loin par la pandémie et ses conséquences sanitaires, sociales, économiques et mentales. Nous savons tous que rien ne sera plus comme avant et qu'il va falloir nous adapter à un monde où le dérèglement climatique et la montée incessante des inégalités sont déjà notre quotidien. A Moissac les défis sont immenses: accompagnement de l'adaptation des agriculteurs, travail sur la mobilité et l'isolation des logements des classes moyennes, durement touchées par l'augmentation du prix du carburant et de l'énergie, attractivité du centre ville. Malgré une extrême droite qui ne supporte pas la discussion et n'a comme horizon qu'un passé imaginaire, vous pouvez compter sur nous pour défendre vos intérêts et construire le Moissac de demain!

territoires-et-moissac.fr